

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 17 h, le 21 septembre 2006.

Sont présents et formant quorum:

Mme la mairesse Andrée P. Boucher, Québec, présidente
M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président du conseil
Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du comité exécutif
M. le préfet Henri Cloutier, MRC de La Côte-de-Beaupré
M. le préfet Michel Giroux, MRC de La Jacques-Cartier,
M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Ile-d'Orléans
Mme la conseillère Carole Bégin-Giroux, Québec
Mme la conseillère Ann Bourget, Québec
M. le conseiller André Demers, Québec
M. le conseiller Ralph Mercier, Québec
M. le conseiller Patrick Paquet, Québec
Mme la conseillère Denise Trudel, Québec
M. le conseiller Conrad Verret, Québec
M. le conseiller Jean-Pierre Bazinet, Lévis
M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis
M. le conseiller Jean-Luc Daigle, Lévis,
Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
M^e Pierre Rousseau, secrétaire

Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte et présidée par Mme Andrée P. Boucher, présidente du conseil.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2006-60

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance avec le retrait pour complément d'information du point 4. c) 3^o portant sur un centre d'exploration en science et technologie.

Adoptée

Approbation des procès-verbaux des séances tenues les 15 juin et 24 août 2006

Résolution n° C-2006-61

Sur proposition de Mme Carole Bégin-Giroux, conseillère de la Ville de Québec, appuyée par M. André Demers, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'approuver les procès-verbaux des séances tenues les 15 juin et 24 août 2006.

Adoptée

Dépôt du certificat du trésorier

Résolution n° C-2006-62

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De prendre acte du certificat déposé par le secrétaire-trésorier de la CMQ concernant les crédits nécessaires au cours de l'exercice financier 2007 à la prise en charge des obligations contractées par la CMQ au cours d'exercices financiers antérieurs.

Référence : Mémoire du 12 septembre 2006
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Présentation « État de situation » (SMAD)

Présentation par MM. Claude Hallé, coordonnateur à l'aménagement du territoire et Denis Ouellet, conseiller à l'aménagement du territoire, assistés de M. Francis Lessard de la firme Graph Synergie de l'« État de situation », soit le document de connaissance réalisé en matière d'aménagement dans le cadre des travaux d'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement et de développement (SMAD). Le document dégage les enjeux stratégiques qui guideront le service de l'aménagement, les commissions et le conseil de la CMQ dans l'élaboration du SMAD. Le document sera transmis à chacune des municipalités et rendu disponible pour consultation par le public en format papier et électronique.

Dépôt du document « Schéma métropolitain d'aménagement et de développement - État de situation, septembre 2006 »

Résolution n° C-2006-63

Sur proposition de M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du document « Schéma métropolitain d'aménagement et de développement - État de situation, septembre 2006 » réalisé par la CMQ dans le cadre des travaux d'élaboration du schéma métropolitain.

Référence : Mémoire du 13 septembre 2006
Responsable : Conseiller à l'aménagement du territoire

Adoptée

Règlement RV-2006-05-30 modifiant le règlement RV-2005-03-54 de contrôle intérimaire de Lévis sur la gestion de la fonction résidentielle

Résolution n° C-2006-64

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. Jean-Luc Daigle, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De donner un avis favorable à l'entrée en vigueur du règlement RV-2006-05-30 modifiant le règlement RV-2005-03-54 de contrôle intérimaire de Lévis sur la gestion de la fonction résidentielle puisque les principes de la politique de développement résidentiel de la Ville de Lévis adoptés en 2005 seront conservés malgré les changements apportés au règlement de contrôle intérimaire sur la gestion résidentielle et qu'il n'est plus prévu d'inclure à l'axe et aux aires de consolidation urbaine, des secteurs dédiés à n'être développés qu'à long terme.

Référence : Mémoire du 13 septembre 2006
Responsable : Conseiller à l'aménagement du territoire

Adoptée

Mme Ann Bourget quitte la séance.

Présentation : Profils socioéconomiques

Présentation par M. François Trudel, coordonnateur au développement économique, du document réalisé par la CMQ sur les profils socioéconomiques des composantes de la Communauté métropolitaine de Québec. Les profils ont été réalisés dans le cadre des travaux d'élaboration du SMAD. Ils sont des compléments d'information au document de connaissance. Tous les profils se divisent en sept (7) sections, à savoir la démographique, la mobilité, l'immigration, la scolarité, l'économie, le déplacement des personnes ainsi que le logement. Les profils seront diffusés lors des consultations publiques prévues en 2007 sur l'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement et de développement (SMAD).

Prise d'acte des profils socioéconomiques

Résolution n° C-2006-65

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par M. André Demers, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt des profils socioéconomiques des composantes de la Communauté métropolitaine de Québec réalisés par la CMQ dans le cadre des travaux d'élaboration du schéma métropolitain.

Référence : Mémoire du 11 septembre 2006
Responsable : Coordonnateur au développement économique

Adoptée

Position de la CMQ sur certaines mesures gouvernementales relatives aux régions ressources / régions centrales

Résolution n° C-2006-66

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est donné une stratégie de développement économique des régions ressources (SDERR);

ATTENDU QUE la stratégie gouvernementale vise le soutien au développement du potentiel économique des régions ressources afin de réduire leur écart de développement par rapport à l'ensemble du Québec et contient plus de 80 mesures visant cet objectif;

ATTENDU QUE deux (2) mesures fiscales de cette stratégie apparaissent discriminatoires et créent une iniquité fiscale pour les PME manufacturières de la région métropolitaine de Québec;

ATTENDU QUE ces deux (2) mesures sont :

- l'exonération fiscale de 75 % de l'impôt du Québec sur le revenu, payable par les petites et moyennes entreprises (PME) manufacturières des régions ressources, et ce, sans limite;
- le crédit d'impôt remboursable équivalant à 30 % de l'augmentation des salaires admissibles pour les employés affectés à des activités de transformation, et ce, sans limite;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, en collaboration avec les régions ressources et les régions centrales, a entrepris une analyse exhaustive de l'impact de ces deux mesures;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) souhaite favoriser la croissance du secteur manufacturier de la région métropolitaine de Québec;

ATTENDU QUE la CMQ a adopté un Plan des grands enjeux du développement économique de la région métropolitaine de Québec qui préconise la complémentarité des économies régionales plutôt que la concurrence entre celles-ci.

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, appuyée par M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, il est unanimement résolu :

Le préambule de la résolution en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

De demander au gouvernement du Québec de suspendre, mais de manière non rétroactive, l'application des mesures fiscales mentionnées plus haut, le temps de compléter les études qu'il a entreprises sur leur impact pour les entreprises manufacturières du Québec.

Référence : Mémoire du 15 septembre 2006
Responsable : Coordonnateur au développement économique

Adoptée

Bordereau d'information

Résolution n° C-2006-67

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information en date du 21 septembre 2006 contenant les points suivants :

- a) Procès-verbal approuvé de la séance du comité exécutif tenue le 15 juin 2006.
- b) Procès-verbal approuvé de la séance du comité exécutif tenue le 10 juillet 2006.
- c) Lettre du 7 septembre 2006 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à la mairesse de Lévis confirmant la conformité du règlement de contrôle intérimaire numéro RV-2006-05-14. (Résolution C-2006-56)
- d) Liste des factures de plus de 25 000 \$ et des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2006.

Adoptée

Période d'interventions des membres du conseil

Intervention de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, invitant au nom de l'Union des municipalités du Québec ses collègues du conseil à participer à une rencontre qui se tiendra ce soir au Château Frontenac avec le président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour échanger sur les dossiers qui préoccupent les élus de la région.

Période de questions du public

Aucune question du public.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2006-68

Sur proposition de Mme Denise Trudel, conseillère de la Ville de Québec, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

PRÉSIDENTE

SECRETARE